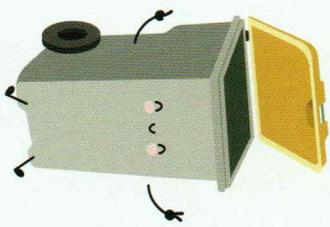


Mémo tri



Papiers, emballages et briques en carton

Emballages en métal

Tous les emballages en plastique

Tous les emballages en verre



✓ **Ce qu'on peut mettre**

Épluchure de fruits et légumes, reste de repas, marc de café, filtres, sachets de thé, coquilles d'oeufs écrasées, aliments abimés



⚠ **Ce qu'il ne faut pas mettre**

Viande et poisson, produits laitiers, litières d'animaux, huile de friture, noyaux et coques de noix, épluchures d'agrumes



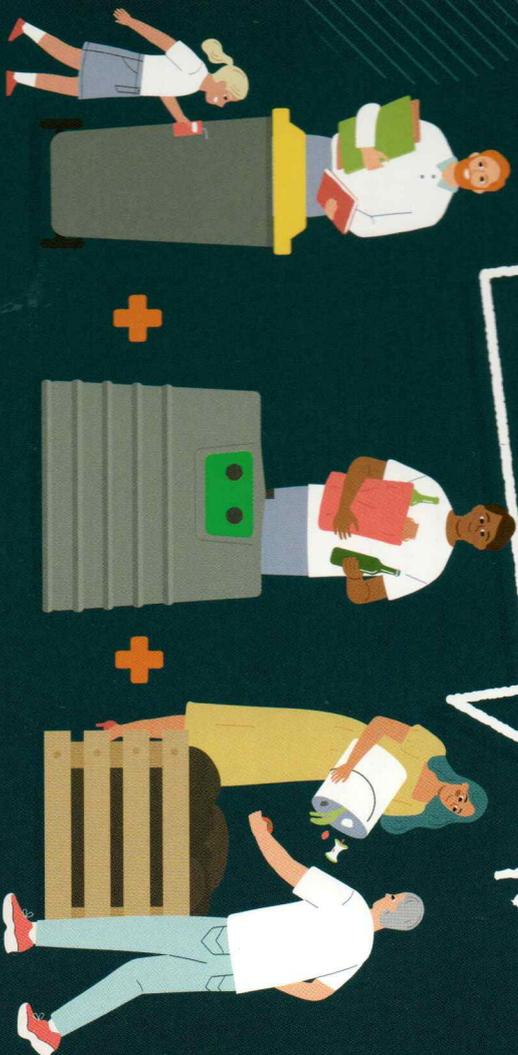
Tonte de gazon, mauvaises herbes, fleurs et plantes fanées, feuilles mortes, petites branches

Grosses branches, sable, gravier, cailloux, déchets traités avec des produits chimiques

Conception & réalisation : **Nouveau regard** / Caen - 02 31 47 00 47



**ADOPTONS
LES BONS GESTES
RÉDUISONS
NOS DÉCHETS**



Le mot du Président

La protection de notre environnement relève de notre **responsabilité individuelle et collective**. En matière de gestion des déchets ménagers, **chaque geste compte**.

Initié il y a maintenant deux ans, Collectéa porte un projet d'ampleur visant à réduire l'impact de son activité à l'échelle de son territoire. **La mise en place de bacs de tri sélectif représente une part importante pour la réussite de ce projet**.

Avec ces équipements, vous serez acteur de cette démarche éco-responsable. Vous pourrez **trier plus facilement** vos déchets, **réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles** devant être enfouies et ainsi participer activement à la maîtrise des coûts que nous supportons.

L'utilisation de **bacs de tri sélectif** sur l'ensemble du territoire couvert par Collectéa ira de pair avec **une harmonisation des tournées de collecte et l'instauration** d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative/éco-responsable.

Ainsi, comme leau, l'assainissement des eaux usées ou l'électricité, la collecte et le traitement de nos déchets seront évalués pour **partie en fonction du nombre de présentations du bac d'ordures ménagères résiduelles**. Réduire nos déchets, c'est aussi agir pour maîtriser notre budget.

La réussite de ce projet est conditionnée par **l'engagement de chacun** pour l'intérêt général, dans une démarche civique, vertueuse et respectueuse de l'environnement.

Frédéric RENAUD
Président de Collectéa

Et si on triait plus et... mieux ?

Un bac noir c'est :

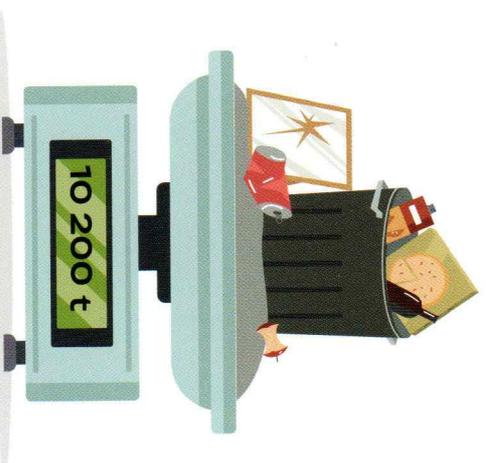
30%
de papiers et emballages recyclables

11%
Déchets valorisables sur d'autres filières

31%
de déchets compostables

Gaspillage alimentaire, produits achetés non consommés, déchets pouvant être compostés à domicile...

28%
d'ordures ménagères résiduelles



10 200 tonnes

C'est la quantité de déchets qui pourraient être recyclés chaque année...

710 kg
Déchets produits en moyenne par habitant du territoire en 2021

223 kg
d'ordures ménagères

66 kg
de papiers et emballages

365 kg
de déchets allant en déchèteries dont 131 kg de déchets verts

52 kg
d'emballages en verre

➔ **Vers un taux de recyclage de 65%**

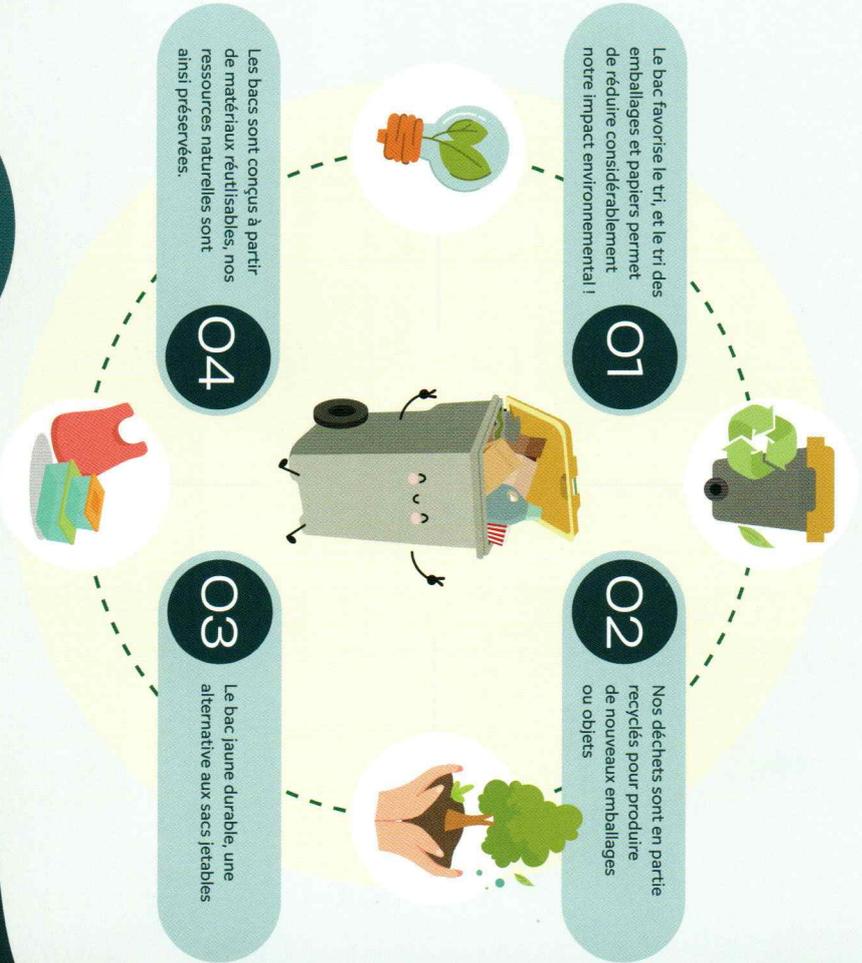
C'est l'objectif national fixé pour 2025 avec en parallèle, une réduction de la quantité d'ordures ménagères car diminuer la part de déchets déposés dans les bacs noirs, c'est **réduire les quantités enfouies ou incinérées...**

Ambitieux mais réalisable, cet objectif ne pourra être atteint qu'avec la **collaboration et l'engagement de tous !**



Pourquoi passer au bac jaune ?

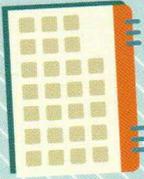
Une alternative durable pour l'environnement !



Le saviez-vous ?

L'usage des bacs améliore les conditions de travail des agents de collecte ?

Leur mise en place permet de mécaniser l'enlèvement des déchets et ainsi de réduire le port de charges et les risques d'accidents...



Vers un changement du rythme de collecte

Presque 8 fois le tour de la Terre...

En 2022, les véhicules de collecte ont parcouru **315 000 km** et consommé plus de **157 000 L** de gasoil.

8 fois



Rien que sur le territoire de Collectéa !



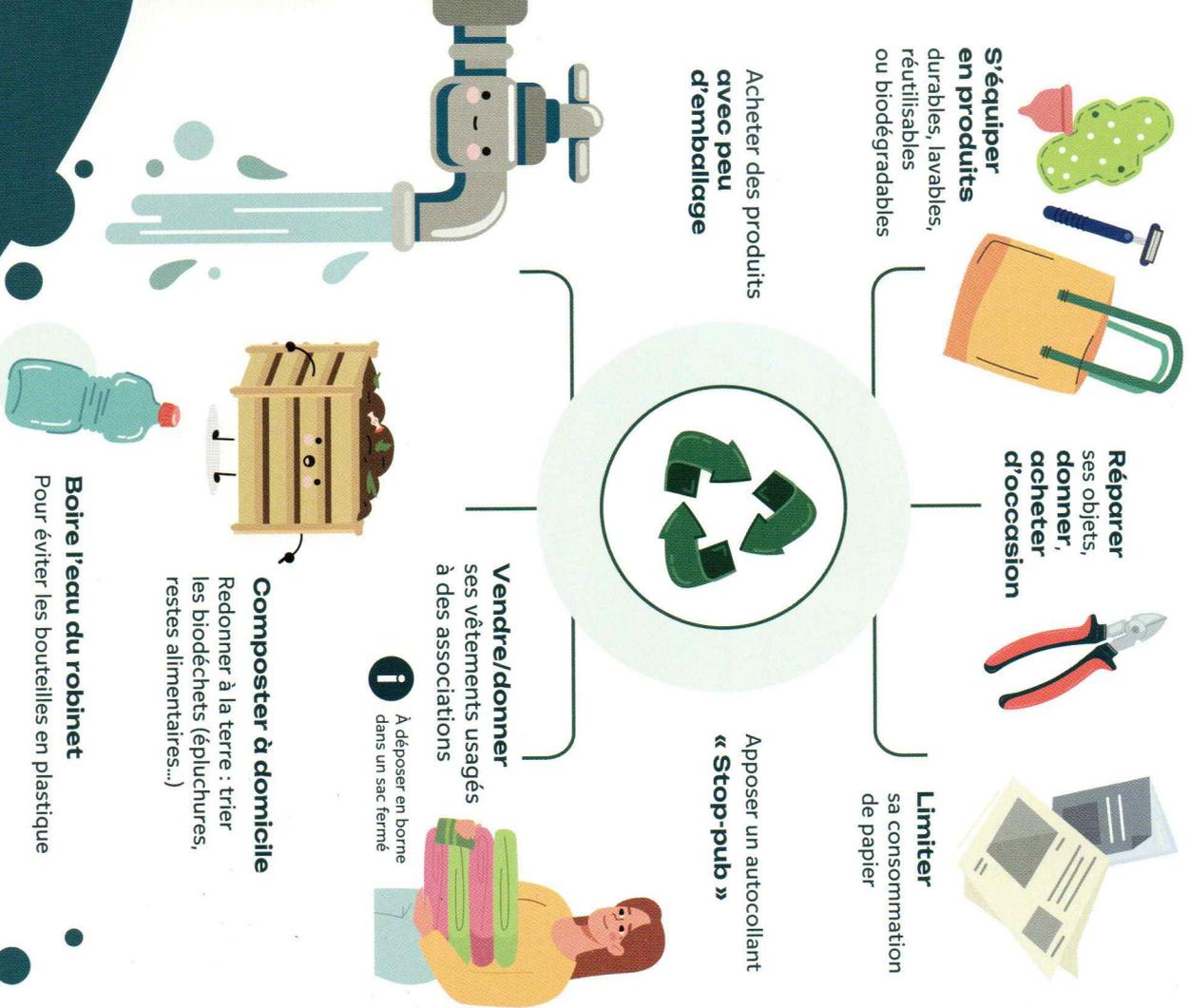
Des collectes rationalisées, c'est moins de CO₂ émis
Jusqu'à présent, les bacs jaunes et noirs étaient collectés chaque semaine.

→ Un changement de rythme :

Après la distribution des bacs de tri sélectif, la fréquence de collecte s'adapttera : **les bacs seront collectés alternativement une semaine sur deux.**



Des gestes simples pour réduire ses déchets ménagers



Les objectifs de Collectéa



Environnementaux

Diminuer la quantité de nos déchets à enfouir et à incinérer. Pour préserver les ressources naturelles et réduire notre empreinte écologique !



Économiques

Maîtriser le coût des collectes malgré l'augmentation des « coûts du service ». Hausse du prix du carburant, augmentation du coût d'entretien et d'achat des véhicules. Trajectoire à la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)...



Réglementaires

Favoriser le tri des biodéchets à la source. Pour atteindre les objectifs nationaux en matière de recyclage !



Les prochaines étapes ?

- Dès à présent**
 Pour réduire le volume des déchets ménagers que vous mettez à la poubelle, optez pour le compostage ! Pour vous accompagner dans cette démarche, le SEROC met à votre disposition des composteurs pour traiter vos biodéchets.
- Fin 2024 / Début 2025**
 100% des usagers de Collectéa seront dotés d'un bac jaune.
- En 2026**
 À terme, la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) actuelle, sera remplacée par une TEOM incitative/éco-responsable... Celle-ci sera constituée d'une part fixe et d'une part variable basée sur le nombre de présentations de votre bac noir dans l'année.

